

**POUR SUIVRE  
ET GÉRER VOTRE DOSSIER**

**Rendez-vous sur votre Espace Sécurisé :**

- Connectez-vous sur [www.banquesolfea.fr](http://www.banquesolfea.fr)
- Cliquez sur "Accéder à mon Espace Sécurisé"

**POUR CONTACTER  
LA BANQUE SOLFEA**

**01 40 17 55 00  
[www.banquesolfea.fr](http://www.banquesolfea.fr)**

## LE PRÊT ATLANTISSIMO ÉCO

**BÉNÉFICIEZ D'UN PRÊT À 0 %**

Pour financer l'installation d'un chauffe-eau thermodynamique et de radiateurs intelligents de marque ATLANTIC dans un logement existant

### 1 - APRÈS AVOIR COMPLÉTÉ LES DOCUMENTS

Confiez votre dossier complet à votre professionnel ou bien adressez-le à **BANQUE SOLFEA**

 **Par courrier :**

BANQUE SOLFEA  
TSA 64140 - 77217 AVON Cedex

 **Par e-mail :**

[etudes.dossier@banquesolfea.fr](mailto:etudes.dossier@banquesolfea.fr)

*hors demande au nom  
d'une personne morale/SCI*

*Mettre en objet : NOM et prénom emprunteur - Nom du prêt  
Exemple : DUPONT François - Prêt ATLANTISSIMO ÉCO*

### 2 - À RÉCEPTION DE VOTRE DOSSIER COMPLET

BANQUE SOLFEA vous informe de sa décision par courrier et vous adresse :

- La notice explicative sur les caractéristiques du crédit affecté
- La fiche d'informations et de conseil en assurance
- La fiche d'informations précontractuelle
- Le contrat de crédit
- Le mandat de prélèvement SEPA

Retournez-nous l'ensemble des documents originaux dûment complétés et signés par voie postale.

### 3 - À L'ACHÈVEMENT DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX FINANCÉS

Après réception de la copie de la facture, de l'Attestation sur l'Honneur et du Bon à Payer dûment complétés et signés, **BANQUE SOLFEA procède au débloqué des fonds directement au professionnel avec votre accord.** Vous recevez un courrier confirmant la mise en place de votre prêt.

### RADIATEURS PILOTAGE INTELLIGENT ET CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUES



ATLANTIC ATLANTISSIMO ECO 03/2016 - ATLANT ECO 001 - H103 - DEP - Réf. : ED999551

**Exemple** pour un montant financé de **3 500 € au TAEG fixe de 0 %** (taux débiteur fixe correspondant : 0 %) avec une mensualité TONIC : durée de remboursement de **24 mois avec 23 mensualités de 150 €** et une dernière mensualité pour solde de **50 €** (hors assurance facultative). **Montant total dû** (capital + intérêts) hors assurance facultative : **3 500 €**.

Coût mensuel de l'assurance facultative au Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 2,37 % pour 3,5 € supplémentaires par mois (si moins de 60 ans à la date de souscription). Montant total dû au titre de l'assurance de 84 €. Assurance couvrant le décès ou la Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) ainsi que l'Incapacité Totale de Travail (ITT).

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

Offre réservée aux particuliers ayant fait appel à un installateur pour l'achat et la pose de radiateurs pilotage intelligent et de chauffe-eau thermodynamiques ATLANTIC éligibles à l'offre.



Grâce à la prise en charge des intérêts par ATLANTIC et ENGIE, profitez d'un taux à 0%<sup>(1)</sup> pour financer l'installation de chauffe-eau thermodynamiques et de radiateurs pilotage intelligent\*

- Prêt affecté de 1500 € à 5 000 €
- TAEG fixe de 0 % (taux débiteur fixe correspondant de 0 %)
- Durées de 13 à 34 mois
- Mensualités hors assurance facultative de 90 € à 170 €
- 0 € de frais de dossier
- Aucune domiciliation de revenus exigée

Choisissez  
votre rythme  
de remboursement

**MENSUALITÉ TONIC**

à partir de  
**120 €**

**MENSUALITÉ RELAX**

à partir de  
**90 €**

	Mensualité <sup>(2)</sup>	TAEG fixe <sup>(1)</sup>	Exemple	Durée / Montant total dû <sup>(3)</sup>	Mensualité <sup>(2)</sup>	TAEG fixe <sup>(1)</sup>	Exemple	Durée / Montant total dû <sup>(3)</sup>
1 500 € à 3 000 €	120 €	0 %	3 000 €	25 mois 3 000 €	90 €	0 %	3 000 €	34 mois 3 000 €
3 001 € à 4 000 €	150 €		4 000 €	27 mois 4 000 €	120 €		4 000 €	34 mois 4 000 €
4 001 € à 5 000 €	170 €		5 000 €	30 mois 5 000 €	150 €		5 000 €	34 mois 5 000 €

\* Se reporter au Contrat d'Engagement Certificats Économies Énergie joint pour consulter les détails techniques et les conditions d'éligibilités. (1) Prêt affecté sous réserve d'acceptation par la BANQUE SOLFEA et après expiration du délai de rétractation de 14 jours. TAEG fixe hors assurance facultative bonifié par ATLANTIC et ENGIE, sous réserve de la signature par le client du Contrat d'Engagement Certificats Économies Énergie. (2) Mensualités fixes hors assurance facultative (sauf la dernière constituée du solde) pour une première échéance 30 jours après le décaissement. (3) Montant total dû (capital + intérêts) hors assurance facultative. Conditions valables à compter du 01/03/2016 et susceptibles d'être modifiées à tout moment par la BANQUE SOLFEA.

**ASSURANCE  
FACULTATIVE**

**Assurez votre sécurité financière et celle de vos proches à des conditions avantageuses :**

- Coût mensuel pour 1000 € empruntés (en sus de la mensualité)\*\* :
- 1 € si l'emprunteur a moins de 60 ans à la date d'adhésion
  - 1,40 € si l'emprunteur a 60 ans ou plus à la date d'adhésion

**-20% sur la cotisation  
du co-emprunteur  
pour une adhésion conjointe de  
l'emprunteur et du co-emprunteur.**

- **Garantie Incapacité Totale de Travail\*\*** : En cas d'incapacité d'exercer votre activité professionnelle suite à une maladie ou un accident, vos mensualités sont prises en charge pendant la durée d'arrêt de travail.
- **Garantie Décès\*\*** : En cas de décès de l'assuré, 100% du capital restant dû est pris en charge.
- **Garantie Perte Totale et Irréversible d'Autonomie\*\*** : En cas de maladie ou accident rendant nécessaire une aide permanente pour les actes ordinaires de la vie, 100% du capital restant dû est pris en charge.

\*\* L'assurance s'adresse à l'emprunteur ou à l'emprunteur et au co-emprunteur désigné(s) comme tel(s) sur l'offre de contrat de crédit, âgé(s) de moins de 75 ans au moment de la souscription (pour un souscripteur âgé de plus de 65 ans au moment de l'adhésion, seule la garantie décès est couverte). Les conditions de l'assurance peuvent être consultées sur la notice d'information jointe au contrat de crédit et sur [www.banquesolfea.fr](http://www.banquesolfea.fr)

**COMMENT BIEN COMPLÉTER VOTRE DOSSIER ?**

Pour nous permettre de vous répondre dans les meilleurs délais, assurez-vous de compléter les documents requis et de joindre tous les justificatifs nécessaires.

**COCHEZ  
LES CASES  
POUR NE RIEN  
OUBLIER**

**DOCUMENTS OBLIGATOIRES À ENVOYER**

- Demande de prêt - Fiche de solvabilité**
  - Document N°1 ci-joint
  - i** Vérifiez que toutes les lignes sont complétées et que l'ensemble des cases de choix sont cochées
- Contrat d'Engagement Certificats Économies Énergie**
  - Document N°2 ci-joint
  - i** Le contrat doit être complété intégralement et signé au plus tard le même jour que le devis

**PHOTOCOPIES DE JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES À JOINDRE**

- Devis des travaux daté et signé par l'emprunteur ET le co-emprunteur éventuel**
  - Pour chaque équipement/matériel, le devis doit impérativement préciser :
    - L'adresse de réalisation des travaux
    - Le type d'équipement, la marque, le modèle et la référence
    - L'ensemble des précisions demandées sur le Contrat d'Engagement Certificats Économies Énergie joint
- Pièce d'identité en cours de validité de l'emprunteur ET du co-emprunteur éventuel**
  - Photocopie recto et verso (toutes les informations doivent être lisibles) :
    - De la carte nationale d'identité
    - Ou du passeport
    - Ou du titre de séjour
  - i** Depuis le 01/01/2014, les cartes d'identité non expirées à cette date restent valides 15 ans. Si la date de validité est dépassée, joignez la photocopie de :
    - la pièce d'identité expirée OU la demande de renouvellement
    - le permis de conduire
- Justificatif de domicile de l'emprunteur ET du co-emprunteur éventuel**
  - Le justificatif doit être suffisamment récent :
    - Moins de 3 mois pour une quittance énergie, eau, assurance habitation ou une facture de téléphone fixe (classique ou box)
  - i** Une facture de téléphone mobile ne constitue pas un justificatif valable
    - Moins de 1 an pour un échéancier
- Justificatif de revenus de l'emprunteur ET du co-emprunteur éventuel**
  - i** Pour toute demande de prêt inférieure à 3 000 €, les justificatifs de revenus ne sont pas obligatoires. Cependant, les revenus doivent nécessairement être déclarés sur la Demande de prêt - Fiche de solvabilité.
  - Pour un salarié : 2 derniers bulletins de salaire Ex.: pour un dossier signé en janvier, joignez les bulletins de novembre et décembre.
  - Pour un retraité de moins de 2 ans : tous les justificatifs de pension de retraite
  - Pour une profession libérale : déclaration 2035
  - Pour toute autre situation : toutes les pages du dernier avis d'imposition et non de la déclaration d'impôt
- Relevé d'Identité Bancaire**
  - i** Assurez-vous que le RIB soit lisible

**EN PLUS, SELON VOTRE SITUATION**

- Si vous percevez des allocations ou une rente : avis de paiement d'allocations familiales et/ou logement et/ou de rente
- Si vous avez des revenus fonciers : déclaration 2044
- Si votre demande est faite au nom d'une SCI : statuts de la société + extrait K-bis + déclaration 2072
- i** Pour les SCI : envoyez votre demande uniquement par courrier